

Lecture d'âme

En formation certifiante ou par module / Bulletin d'inscription 2024-2025

A renvoyer à l'asbl "Ressourcements" : Welriekendedreef 45 - B-3090 Overijse
Tél : +32-2-657 65 37 • E-mail : info@ressourcements.be

Nom..... Prénom..... Date de naissance..... Sexe.....
Adresse..... N°..... Bte.....
Code Postal..... Localité
GSM..... E-mail
Profession

- Je m'inscris au Module I : Numérologie de l'âme (28h) : 350€
- Je m'inscris au Module II : Design Humain (28h) : 350 €
- Je m'inscris au Module III : Astrologie de l'âme (28h) : 350€
- Je m'inscris à la Master Class (4 journées : 28h) : 350€
- Je m'inscris au cycle complet : Module I - II - III + Master Class : 1260€ (au lieu de 1400€ = économie de 140 €)

Modalités de paiement

A : paiement en 1 fois

- Je paie le montant total en une fois, soit€
 - en espèces, par virement au compte de l'asbl Ressources n° IBAN : BE61 3101 6268 1517

B : paiement via un ordre permanent (fournir obligatoirement une photocopie de l'ordre permanent !)

- Je paie un acompte de 25%, à savoir€ :
 - en espèces, par virement au compte de l'asbl Ressources n° IBAN : BE61 3101 6268 1517,
 - je paierai le solde en mensualités de € via un ordre permanent prenant fin le
(il doit obligatoirement prendre fin au plus tard le dernier jour de la formation).

- Je suis en règle de cotisation pour l'asbl Ressources pour l'année scolaire 2024-2025
- Je règle ma cotisation de 20€ à l'asbl Ressources pour l'année scolaire 2024-2025
 - en espèces, par virement au compte de l'asbl Ressources n° IBAN : BE61 3101 6268 1517 (via un séparé) virement

Veuillez indiquer, ci-dessous, la mention "Pour accord. Lu et approuvé".

Mention

Date

Signature

Modalités d'inscription

Inscriptions

- Les inscriptions ne seront prises en compte qu'à la date de versement d'un acompte.
- Tout désistement dans la période qui précède de deux mois le premier jour de la formation permettra le remboursement intégral des sommes déjà versées.
- Le Centre Ressourcements e réserve le droit d'annuler une formation dans le cas où le nombre d'inscrits ne serait pas suffisant pour couvrir les frais engagés. Dans ce cas, l'acompte sera intégralement remboursé.

PRÉCISIONS SUR LA COTISATION ANNUELLE OBLIGATOIRE À L'ASBL

Le Centre Ressourcements a été créé en 1992 en tant qu'association de fait et est devenu une association sans but lucratif à partir de 1995. Ses statuts ont été publiés au Moniteur belge le 7/3/96 sous le n° 435496. En tant qu'asbl, ses statuts prévoient que pour participer aux activités organisées en son sein, il est nécessaire d'être membre adhérent en règle de cotisation. Le montant de la cotisation en tant que membre adhérent est fixé annuellement par le Conseil d'Administration. Pour l'année 2024-2025 la cotisation s'élève à 20€. Cette cotisation n'est payable qu'une fois par an au moment de la première inscription de l'année. Elle est réglable en espèces ou par virement mais, dans ce cas, il est important de le faire séparément du montant du droit d'inscription.